



# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 11.12.2017  
Date d'affichage du compte-rendu : 21.12.2017  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 17

Le dix-huit Décembre deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRE** Adjoint, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT**.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Jacqueline **LORET**, Mme Séverine **BERLAND** et Mme Stéphanie **ROBERT**, qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Ginette **HAYE**, M. Christian **GRIPPON** et Mme Sylvie **MAGNAIN** pour voter en leurs lieu et place ainsi que M. Stéphane **VASLIN** excusé et Mme Peggy **AUGUSTIN** non excusée.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Annie **GONNORD**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui, après adoption du compte-rendu de la séance du 20 novembre 2017, délibère comme suit :

## PRESENTATION DU TRAVAIL EFFECTUE PAR L'AGENT EN SERVICE CIVIQUE

Clarisse Brun est en contrat Service Civique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 et jusqu'au 31.01.2018. Elle travaille sous le tutorat principal de Nicole Bettan, à un recensement des points négatifs à la charte « Petite Cité de Caractère » et à la proposition de solutions.

Elle a présenté et commenté son important travail pour lequel des orientations et/ou décisions seront à prendre par le Conseil Municipal, au début de l'année 2018.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail effectué avec méthodologie et rigueur et les en remercie vivement.

## PRISE DE COMPETENCE « MAISON DE SERVICE AU PUBLIC – MSAP » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

La Communauté de Communes par délibération du 13 novembre 2017, s'est prononcée favorablement à la prise de compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes » compter du 01.01.2018. Les Conseils Municipaux des communes de la CDC, sont maintenant invités à délibérer, à la majorité simple, sur cette prise de compétence MSAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette prise de compétence par la Communauté de Communes Mellois en Poitou à compter du 01.01.2018.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs, que le lieu d'implantation de cette MSAP à Chef Boutonne sera important. Pour cela, il pense, que compte tenu que les permanences sont actuellement présentes en mairie, ce lieu entièrement rénové et disposant des bureaux nécessaires, serait le plus adapté. Cette discussion sera entamée en 2018.

## LOGEMENT 19 RUE MAURICE GADIOUX – ATTRIBUTION DES MARCHES

Madame Sylvie **MAGNAIN** membre de la Commission « Marchés Publics – Travaux » indique que la commission a procédé le 04 décembre 2017, à l'ouverture des plis qui ont remis au titre de la consultation relative travaux de rénovation du logement 19 rue Maurice Gadioux (ex-gendarmerie) en présence de Monsieur Pailler Maître d'œuvre. Le rapport d'analyse rédigé par M. Pailler a été ensuite présenté à ladite commission, le 11/12/2017. Pour ce dossier, Monsieur Joel Proust sort de la salle et ne prend pas part aux discussions et votes compte tenu de la candidature de son fils pour certains lots.

Les offres reçues ont été appréciées selon les critères de sélection suivants : Prix : 60% Valeur technique : 40%.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés suivant, avec un taux de TVA à 10% :

LOT CONCERNE	Entreprises	Montant HT
lot1 Menuiseries extérieures	Richard Jean Lou	8 629,16 €
lot 2 Menuiseries intérieures et cloisons sèches	PM construction	15 731,06 €
lot3 Electricité - chauffage	Menanteau Philippe	10 602,52 €
lot4 Plomberie – sanitaires	Menanteau Philippe	4 509,49 €
<b>MONTANT TOTAL DES MARCHES</b>		<b>39 472,23 €</b>

Une provision de 8000 € TTC sera consacrée aux fournitures des lots en régie.

Monsieur le Maire regrette le peu de réponses reçues, alors que toutes les entreprises locales avaient été contactées, pour la réalisation de cette opération qui ne présente pas de complexité particulière.

### LOGEMENT 19 RUE MAURICE GADIOUX – ATTRIBUTION DE LA MISSION SPS

Madame Sylvie MAGNAIN membre de la Commission « Marchés Publics – Travaux » indique que la commission a procédé à l'ouverture des 3 plis reçus pour une mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre des travaux de rénovation du Logement communal 19 rue Maurice Gadioux.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier cette mission à PGCBTP de Prahecq (79) pour un montant de 946 €HT.

### DECISIONS MODIFICATIVES EN FIN D'EXERCICE DES BUDGETS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les propositions de réajustements de crédits nécessaires en fin d'exercice 2017 telles que présentées par Monsieur le Maire.

### PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Pour permettre les paiements des investissements qui ne feraient pas l'objet de restes à réaliser (pour être qualifié de RAR l'engagement de la dépense doit être réalisé avant le 31 décembre de l'année considérée) avant le vote du budget primitif 2018, une possibilité est donnée d'autoriser la dépense de 25% des montants inscrits au budget primitif précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la prise en charge, avant le vote du budget primitif 2018 des factures d'investissement, dans la limite de 25% des montants inscrits en 2017.

### RENOVATION DE LA MAIRIE – POINT FINANCIER

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé après adoption des avenants suivants :

- Plus-value pour un complément de faïence : + 800,00 € HT (Lot 8 - Bourdeau Daniel)
- Moins-value sur marché de base : - 500,00 € HT (Lot 1 – Colin Bernard)
- Moins-value sur protection d'angle : - 1 548,50 € HT (Lot 7 – Ebénisterie Création)
- Plus value fourniture 2 meubles supplémentaires + 820,00 € HT (Lot 7 – Ebénisterie Création)
- Plus-value pose de détecteur avec radio : + 789,50 € HT (Lot 12 – Amibat)

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 025 047,15 €	DETR	138 000,00 €
Frais indirects	129 371,43 €	Subvention soutien Etat	336 300,00 €
		EDF	2 633,00 €
		Cap 79	42 788,00 €
		Cap 79 aide à la décision	3 925,00 €
		TEPCV	200 000,00 €
		ADEME	1 512,00 €
		FIPHP	Non notifié
Total HT	1 154 418,58 €	<b>Autofinancement</b>	<b>432 899,31 €</b>
TVA	230 883,72 €	FCTVA	227 244,99 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 385 302,30 €</b>		<b>1 385 302,30 €</b>

Le montant des aménagements réalisés aux abords de la mairie s'élève à 43 000 € HT et celui des achats de mobilier et divers équipements à 39 600 € HT.

## AVENANT DE TRANSFERT DE CONVENTION AVEC INFRACOS OPERATEUR DE TELEPHONIE

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant de transfert de la convention en cours pour que Free remplace Infracos (SFR) du fait de la mutualisation des antennes SFR avec Bouygues.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sur proposition de la commission « Animation de la ville » commentée par Madame Sylvie Magnain responsable, le Conseil Municipal décide :

- Par 16 voix pour (1 contre) d'attribuer d'une aide de 200 € pour faciliter le lancement d'une nouvelle association de pétanque
- A l'unanimité, d'attribuer une aide de 400 € à l'association ARBRES pour réactiver le jumelage avec le Togo.

Madame Magnain précise que les 14 subventions réparties sur 11 associations qui avaient présenté des dossiers de demandes, représentent une somme globale de 12 950 € sur l'année.

### RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY – AVENANTS ET POINT FINANCIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en moins-value de 801,82 € HT car l'entreprise Hory Chauvelin ne réalisera pas la tranchée de tout à l'égout, qui est prise en charge directement par la Communauté de Communes à travers le marché qu'elle a confié à la Sas Delaire.

Monsieur le Maire dresse le bilan des coûts hors marchés, effectués à ce stade de cette rénovation :

- Achat de fournitures électriques pour les travaux d'électricité effectués en régie : 2 493,57 € HT
- Achat de cylindres pour la sécurisation des fermetures de porte : 580,61 € HT
- Le cout du raccordement à l'assainissement par la CDC Mellois en Poitou : 3 440,00 € HT

Le plan de financement actualisé de la 1<sup>ère</sup> tranche est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût travaux et frais indirects	246 007,98 €	DRAC	83 878,88 €
Sps	1 952,00 €	CR	34 541,00 €
Architecte	32 103,42 €	CD	15 000,00 €
Total HT	280 063,40 €	FCTVA	55 129,92 €
Tva	56 012,68 €	Commune	147 526,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>336 076,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>336 076,08 €</b>

Monsieur le Maire regrette vivement que le retard pris n'a pas permis la réalisation des crépis maintenant retardée au printemps.

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SUR RESEAU D'EAU 2018

Monsieur le Maire rappelle le programme d'investissements établi sur 3 ans, 2016, 2017 et 2018.

Années	Investissements	estimation HT	durée en semaines	priorité	Total / an
2016	rue Maurice Gadioux	44 300,00 €	3	1	96 225,00 €
2016	route d'Aubigné / Péchiot	38 000,00 €	2	2	
2016	compteur sectorisation	12 000,00 €	1		
2016	Télérelève	1 925,00 €			
2017	Rue Kennedy	85 000,00 €	5-6		85 000,00 €
2018	Av. Auguste Gaud	73 200,00 €	6		73 200,00 €

Sur sa proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme la réalisation des travaux de renouvellement des canalisations et branchements eau de l'avenue Auguste Gaud et valide ainsi le devis actualisé de Véolia dans le cadre du marché à bons de commande en cours, pour un montant de 84 792,22 € HT.

Il conviendra de réaliser ces travaux qui vont modifier le trafic routier à la meilleure période possible dont le choix se fera en concertation avec l'agence technique de Melle.

## VIE DU PERSONNEL – REFLEXION SUR REMPLACEMENT

Louis Noel Albert est actuellement en congé dans l'attente de son départ officiel à la retraite, le 01.01.2018. La commission « Vie du Personnel » réunie le 22 Novembre 2017 a évoqué son remplacement.

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte y compris une réflexion quant à une mutualisation du service mécanique avec le SIVU. Cette réflexion n'est pas encore aboutie. Dans l'attente de l'orientation qui pourrait être donnée à cette réflexion et donc de la définition du profil de poste, le Conseil Municipal est informé que la commission a proposé d'effectuer un contrat à durée déterminée de 3 mois. L'annonce est parue sur le site de Pôle Emploi. Les candidatures seront étudiées en tout début d'année.

Par ailleurs, une annonce est également parue sur le site du Centre de Gestion pour le recrutement d'un agent sur le poste espaces verts initialement occupé par Madame Nadine Guerguin à la retraite et actuellement occupé par Philippe Garandeau en vertu d'un contrat avec l'Association Intermédiaire. Monsieur Philippe Garandeau ne souhaitant pas passer son permis de conduire, ne peut être confirmé sur l'emploi. Les candidatures seront, elles aussi, étudiées dans les meilleurs délais.

Une dizaine de candidatures correspondant au poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, reçues jusqu'à aujourd'hui, dernier jour de dépôt des dossiers, sera étudiée début janvier pour pourvoir au poste de Marie Biraud mutée à la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

## OUVERTURE DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Plusieurs possibilités d'avancement de grade du fait de la durée des agents dans leur grade actuel, figurent sur le tableau de propositions, établi par le Centre de Gestion. Il est proposé que la possibilité d'avancement de grade de 2 agents dont l'avancement était soumis en 2017 à des conditions maintenant assouplies, soit maintenant validée.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 1 abstention, décide

- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 afin de laisser le temps des démarches à effectuer préalablement, pour permettre l'avancement de grades correspondants
- de supprimer ensuite les 2 postes correspondants aux grades initiaux.

La situation des autres agents concernés par un potentiel avancement sera étudiée par la commission avant toute décision, car l'impact financier n'est pas négligeable et un échelonnement sera indispensable.

**L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

### **Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication**

Indique que les prochains journaux « Couleur Boutonne » et « Couleur à la Une » sont en cours de rédaction.

Elle ajoute qu'une réunion sera organisée comme chaque année en début d'année avec l'association Pech pour l'organisation de la saison 2018.

### **Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux-Voirie et de la Valorisation du patrimoine**

aborde les divers chantiers en cours, par les entreprises et en régie : l'emménagement dans la mairie rénovée, l'aménagement des abords de la mairie, l'aménagement du quartier de la Plaine ...

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La liste prévisionnelle des dates de réunion de Conseil Municipal 2018
- L'annonce du maintien des 2 fleurs au titre des Villes et Villages fleuris (titre remise pouvant être remis en cause dans le cadre des visites annuelles de la commission).
- La validation de la souscription publique pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de rénovation du château, par la Fondation du patrimoine dont la Présidente sera présente à la cérémonie des Vœux 2018 le 12 janvier 2018.
- Une vente de matériels et mobiliers sera organisée le 13 janvier 2018.

Monsieur le Maire tient à remercier chacun des élus pour le travail accompli en 2017, au sein des commissions, dans le cadre de leurs délégations et au sein du Conseil Municipal, et notamment les adjoints plus particulièrement sollicités par les nombreux projets ou opérations en cours qui nécessitent beaucoup de disponibilité.

La séance est close à 22h50.

Ainsi délibéré, le 18 Décembre 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET.